



Rtt 41h cdi agent de maitrise

Par **lolocat**, le **18/11/2009** à **23:53**

Bonjour,

je suis agent de maitrise depuis 3 ans ds un magasin (cc maisons à succursales de vente au détail d'habillement) à 41h en CDI.

je n'ai jamais eu de RTT. Y ai-je droit?

(les heures supp sont payées à la louche selon le bon vouloir de ma direction, sans support papier.)

merci de me répondre.